



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2019-099

PUBLIÉ LE 17 MAI 2019

Sommaire

préfecture de l'Eure

27-2019-05-17-001 - DECISION DDCS-19-12 (4 pages)

Page 3

préfecture de l'Eure

27-2019-05-17-001

DECISION DDCCS-19-12



PREFET DE L'EURE

DECISION

DDCS-19-12

Signée par Guillaume PAIN Directeur par intérim

Direction départementale de la cohésion sociale le 15 mai 2019

**Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire « chorus » de
Monsieur Guillaume PAIN
Directeur par intérim de la Cohésion Sociale**

Décision

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Monsieur Guillaume PAIN à des fonctionnaires placés sous son autorité :

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED 18-59 du 1^{ER} octobre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Monsieur Thierry COUDERT Préfet de l'Eure, à Monsieur Guillaume PAIN, Directeur départemental par intérim de la cohésion sociale de l'Eure ;

Sur proposition du Directeur par intérim ;

Guillaume PAIN

Directeur Départemental par intérim de la cohésion sociale de l'Eure

Décide

Article 1^{er} :

Cette subdélégation porte sur les demandes de subventions et demandes d'achats saisies et validées dans CHORUS FORMULAIRES (demandes de création d'engagements juridiques validées par le Centre de Services Partagés de la DRFIP de Rouen).

Article 2

Dans la limite de leurs attributions précisées dans l'organigramme fonctionnel nominatif, subdélégation est également donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de valider, dans les applications cœur chorus et chorus formulaire, les transactions liées à l'exécution des dépenses et d'assurer les tâches afférentes.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à la date de publication sur le recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Cœur Chorus :

Catherine CHAISE, Frédéric LEBORGNE, Jean Sébastien REBOURS et Chantal PATRELLE

Chorus Formulaires Valideurs : Bop 104-135-157-177-183-303-304-333 actions 1et 2

BOP	104	135	157	177	183	303	304	333
NOMS des agents	Guillaume PAIN Antoine LEMALLIER Chantal PATRELLE	Guillaume PAIN Laurence GOSSE Jean Sébastien REBOURS	Guillaume PAIN Antoine LEMALLIER	Guillaume PAIN Laurence GOSSE Antoine LEMALLIER Jean Sébastien REBOURS	Guillaume PAIN Antoine LEMALLIER	Guillaume PAIN Laurence GOSSE Antoine LEMALLIER Chantal PATRELLE	Guillaume PAIN Laurence GOSSE Antoine LEMALLIER Jean Sébastien REBOURS Chantal PATRELLE	Guillaume PAIN Catherine CHAISE Frédéric LEBORGNE Véronique HAUTECOUVERTURE

Article 3 sont exclus de la présente subdélégation de signature

- Les opérations de fongibilité et d'utilisation des marges de manœuvre qui relèvent de la compétence du responsable du BOP, après visa préalable du préfet de région et du préfet du département,
- Les ordres de réquisition du comptable public,
- Les décisions de passer outre aux avis défavorables du trésorier payeur général en matière d'engagement des dépenses,
- Les acquisitions et locations de biens immobiliers,

Demeurant également soumis au visa préalable du préfet : toute convention passée au nom de l'Etat, en application de l'article 59 du décret N°2004-374 du 29 avril 2004, qui devra être signé par le préfet.

Article 4

Cette décision de subdélégation sera portée à la connaissance du préfet et notifiée à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Article 5

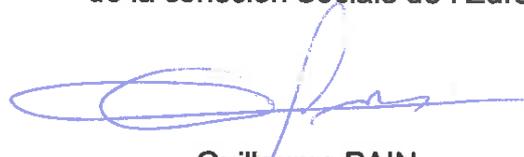
Les dispositions de la présente décision prennent effet à la date de publication sur le recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Article 6

Le directeur par intérim de la cohésion sociale, le directeur régional des finances publiques et les sub-délégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

A Evreux le **17 MAI 2019**

Le directeur par intérim
de la cohésion Sociale de l'Eure



Guillaume PAIN